

07-
COMMUNICATION

NOM

MOT

04-SAVOIR

SIGNIFICATION

dictionnaire

Le dictionnaire est un ouvrage de référence qui rassemble des mots ou des termes, généralement présentés selon un ordre alphabétique ou phonétique, parfois thématique, afin d'en exposer la signification, l'origine, les usages et les nuances. Il ne se contente pas de définir : il décrit l'état d'une langue à un moment donné, en fixant provisoirement des sens appelés à évoluer. Par l'étymologie, il relie les mots à leur histoire ; par les exemples, il les inscrit dans des pratiques sociales, culturelles et littéraires. Tout dictionnaire repose sur une organisation cognitive : il classe, hiérarchise, distingue, rapproche ou sépare. Cette organisation n'est jamais neutre ; elle reflète des choix intellectuels, parfois idéologiques ou moraux, sur ce qui mérite d'être nommé, expliqué ou légitimé. Le dictionnaire devient ainsi un miroir de la société qui le produit, de ses valeurs, de ses normes et de ses tensions. Instrument de transmission, il offre des repères communs et stabilise le sens face à l'ambiguïté. Mais il est aussi un outil d'engagement : en nommant, il rend visible ; en définissant, il oriente la pensée. Placé au service de nos raisonnements et de nos jugements, il rappelle que penser juste commence souvent par dire juste.